



Appel à projets à l'intention des CFA pilotes de l'ANFA en Auvergne-Rhône-Alpes

Promotion des métiers des services de l'automobile dans le cadre du « Mondial des Métiers » (14 au 17/12/2023)

1. Contexte

L'ANFA est chargée par la Commission Paritaire Nationale, de la mise en œuvre de dispositifs relevant de la politique nationale de la branche des services de l'automobile.

Elle a, entre autres, comme mission de susciter des vocations et de favoriser l'insertion des jeunes dans les services de l'automobile, en mettant un accent particulier sur la formation initiale par alternance.

A ce titre, l'ANFA anime un réseau de CFA pilotes rassemblant près de 70% des alternants de la branche. Les membres de ce réseau peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique, notamment par rapport à des actions de promotion des métiers.

Le salon « Mondial des Métiers » permet aux visiteurs de s'informer sur plus de 700 métiers dont 100 métiers en démonstration afin de construire leur parcours professionnel.

Dans ce cadre, l'ANFA et ses CFA partenaires assureront l'animation, auprès des visiteurs du salon, de cinq « stands métiers » pour promouvoir les filières

1. De la maintenance automobile
2. De la maintenance poids-lourd
3. De la maintenance moto
4. De la mécanique vélo
5. De la carrosserie-peinture

2. Objectif

Le présent appel à projets vise à soutenir les CFA pilotes de l'ANFA de la région Auvergne-Rhône-Alpes dans la coordination d'un ou plusieurs des stands métiers dans le cadre du salon « Mondial des Métiers » 2023.

3. Activités ciblées

L'appel à projets vise à soutenir les établissements par rapport à :

- La coordination générale d'un ou plusieurs stands métiers : le montage et le démontage, l'encadrement des animations
- L'animation d'ateliers de découverte des métiers des services de l'automobile : démonstration et expérimentation de tâches et gestes professionnels



- L'information et l'orientation de personnes intéressées par les métiers des services de l'automobile : présentation de la branche et de ses filières et ainsi que des formations donnant accès aux métiers et des parcours professionnels potentiels,
- L'accueil d'une délégation d'apprenants et formateurs allemands, leur implication dans l'animation des ateliers de découverte professionnelle dans le cadre d'une coopération entre la région Bade-Wurtemberg et l'ANFA.

4. Postes éligibles

Le présent appel à projets vise à couvrir des dépenses liées aux postes suivants :

- A. Consommables, matières d'ouvrage et équipement de sécurité utilisés exclusivement dans le cadre des activités de promotion précitées (cf.3).
- B. Transport de matériel et d'équipement vers le lieu de l'événement.
- C. Contribution forfaitaire de 250 € par jour et par personne pour le temps de travail consacré à la préparation et à la mise en œuvre de l'événement. Le temps de travail doit être clairement identifié comme allant au-delà de l'implication habituelle dans le fonctionnement de l'établissement et faire l'objet d'une prime ou d'une rémunération d'heures supplémentaires¹. La contribution peut concerner le temps de travail d'une personne pendant plusieurs jours ou le temps de travail de plusieurs personnes pendant plusieurs jours.

5. Modalités de financement

Pour des raisons d'économie, seuls les membres du réseau des CFA pilotes de la région Auvergne-Rhône-Alpes sont éligibles à une contribution financière dans le cadre du présent appel à projets.

Le présent appel à projets couvre exclusivement les actions de promotion de métiers dans le cadre du « Mondial des Métiers » 2023.

Les contributions financières proposées dans le cadre de cet appel à projets sont cumulables avec d'éventuelles contributions reçues dans le cadre de l'appel à projets « Promotion des métiers 2023 » à l'intention du réseau des CFA pilotes de l'ANFA.

Chaque établissement demandeur peut se positionner sur un ou plusieurs stands métiers :

1. Maintenance automobile
2. Maintenance poids lourd
3. Maintenance moto
4. Mécanique vélo
5. Carrosserie-peinture

¹ Attesté par un document comprenant obligatoirement le nom du bénéficiaire, l'événement concerné et la date de l'action, le temps de travail concerné, la signature d'un représentant habilité et le tampon de l'établissement de formation.



Le budget par événement doit obligatoirement comporter un apport financier de la part de l'établissement demandeur de 15%. L'apport financier par l'établissement demandeur doit être en lien avec au moins un des postes éligibles à une subvention (cf. 4.).

Le dépôt d'un dossier respectant les critères d'éligibilité ne vaut pas droit à une contribution financière.

6. Modalités de la demande

Les établissements souhaitant bénéficier d'une contribution financière doivent remplir et retourner la fiche de projet et l'annexe financière ci-joints au plus tard le 01/12/2023 à l'adresse saeme@anfa-auto.fr.

Après réception du dossier, l'ANFA effectuera un contrôle d'éligibilité et de conformité et notifiera les établissements de la contribution financière retenue et des modalités de paiement.

Pour obtenir un remboursement, les pièces justificatives correspondantes aux postes mentionnés dans le paragraphe 4) doivent être retournées au plus tard le 26/01/2024 à l'adresse saeme@anfa-auto.fr.

7. Subventions maximales et justificatifs à fournir

1. Maintenance automobile

Poste	Justificatif en amont de l'événement	Justificatif en aval de l'événement	Montant max.
A) Consommables, matières d'ouvrage	Devis de fournisseur	Factures acquittées	1.250 €
B) Transport matériel	Estimation financière indiquant le trajet et le matériel transporté, ----- Devis de l'entreprise de transport	Note de frais kilométriques respectant les plafonds indiqués ci-après. ----- Factures acquittées	750 €
C) Temps de travail hors activités habituelles CFA	Estimation de temps-homme	Document attestant le versement d'une prime ou la rémunération d'heures supplémentaires	2.000 € (8 jours - homme à 250 €)
Total max.			4.000 €

2. Maintenance poids-lourd

Poste	Justificatif en amont de l'événement	Justificatif en aval de l'événement	Montant max.
A) Consommables, matières d'ouvrage	Devis de fournisseur	Factures acquittées	1.000 €



B) Transport matériel	Estimation financière indiquant le trajet et le matériel transporté, ----- Devis de l'entreprise de transport	Note de frais kilométriques respectant les plafonds indiqués ci-après. ----- Factures acquittées	1.250 €
C) Temps de travail hors activités habituelles CFA	Estimation de temps-homme	Document attestant le versement d'une prime ou la rémunération d'heures supplémentaires	2.000 € (8 jours - homme à 250 €)
Total max.			4.250 €

3. Maintenance moto

Poste	Justificatif en amont de l'événement	Justificatif en aval de l'événement	Montant max.
A) Consommables, matières d'ouvrage	Devis de fournisseur	Factures acquittées	750 €
B) Transport matériel	Estimation financière indiquant le trajet et le matériel transporté, ----- Devis de l'entreprise de transport	Note de frais kilométriques respectant les plafonds indiqués ci-après. ----- Factures acquittées	750 €
C) Temps de travail hors activités habituelles CFA	Estimation de temps-homme	Document attestant le versement d'une prime ou la rémunération d'heures supplémentaires	2.000 € (8 jours - homme à 250 €)
Total max.			3.500 €

4. Mécanique vélo

Poste	Justificatif en amont de l'événement	Justificatif en aval de l'événement	Montant max.
A) Consommables, matières d'ouvrage	Devis de fournisseur	Factures acquittées	750 €
B) Transport matériel	Estimation financière indiquant le trajet et le matériel transporté, ----- Devis de l'entreprise de transport	Note de frais kilométriques respectant les plafonds indiqués ci-après. ----- Factures acquittées	750 €



C) Temps de travail hors activités habituelles CFA	Estimation de temps-homme	Document attestant le versement d'une prime ou la rémunération d'heures supplémentaires	2.000 € (8 jours - homme à 250 €)
Total max.			3.500 €

5. Carrosserie-peinture

Poste	Justificatif en amont de l'événement	Justificatif en aval de l'événement	Montant max.
A) Consommables, matières d'ouvrage	Devis de fournisseur	Factures acquittées	2.500 €
B) Transport matériel	Estimation financière indiquant le trajet et le matériel transporté, ----- Devis de l'entreprise de transport	Note de frais kilométriques respectant les plafonds indiqués ci-après. ----- Factures acquittées	1.000 €
C) Temps de travail hors activités habituelles CFA	Estimation de temps-homme	Document attestant le versement d'une prime ou la rémunération d'heures supplémentaires	2.000 € (8 jours - homme à 250 €)
Total max.			5.500 €

Plafonds frais annexes :

Transport de matériel par l'établissement

- Trajets de 1 à 49 km : contribution forfaitaire de 125 €
- Trajets de 50 km et plus : contribution forfaitaire de 250 €
- Référence du kilométrage : ViaMichelin trajet le plus court le plus rapide

Fait à Meudon, le 30/10/2023

Le Premier Vice-Président

DocuSigned by:
GUYOT Bernard
2898292FF4AA411...

Bernard GUYOT

Le Président

DocuSigned by:
STEPHANE RIVIERE
839C7B5E0725435...

Stéphane RIVIERE